



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 23 avril 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 10 °C)	Vent :	4 km/h (Sud-Est)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 76/80
Total des paris mutuels	\$267,078			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Nous avons discuté des protocoles relatifs aux accidents avec le directeur des courses, Peter Andrusek, en ce qui concerne l'accès à la piste après l'activation des feux d'avertissement et le dégagement de la piste en cas de chevaux échappés.
- Examen tenu avec le conducteur, Jimmy Gagnon, au sujet de la règle de la CAJO 22.09 (contact avec un autre sulky) alors qu'il conduisait le cheval, "DAY DELIGHT", lors de la Course 9, disputée le 2 avril. Après avoir examiné la vidéo et discuté des actions des deux conducteurs, l'explication qu'a donnée M. Gagnon au sujet du contact avec la roue a été partiellement acceptée et aucune sanction n'a été imposée, bien qu'il ait reçu un avertissement et qu'on lui ait rappelé l'obligation qu'ont les conducteurs d'éviter d'entrer en contact avec un autre sulky.

Courses :

1. Le #6, "NOBLE ED", (Pascal Berube), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Nous avons discuté de la cadence de la course avec le conducteur du #1, "BETTERONTHEISLAND", (Guy Gagnon), au sujet du deuxième quart (27¹ 57³).
On a souligné à M. Gagnon son obligation relative à la règle de la CAJO 22.05.01(k) (établir une cadence comparable à celle de la classe).
Rien à signaler.
2. **Enquête** sur la performance du #1, "ROCK N ZEUS", (Robbie Robinson), qui a fait un bris d'allure avant le départ et a terminé la course en 4^e position.
Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure.
Rien à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/6DdvtprLynY>
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. L'entraîneur des #4, "JITTERBUG FLIP", et #7, "BEST HONEY HANOVER", (Macy Cassell-Smyth), a été déclaré coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 26.12 (absence d'équipement adéquat pour le cheval) pour avoir permis à ces chevaux de défiler avec des numéros échangés et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100.
Décision #2140377
Rien à signaler.
9. Le conducteur du #3, "SILVERADO", (Ryan Guy), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit.
Rien à signaler.

10. Le #7, "MIDNIGHT SURF", (Drew Smyth), a terminé la course en dernière position et a été examiné après la course par le vétérinaire de la CAJO, Dr M. Rocheleau, qui l'a trouvé apte.

M. Smyth sera présent pour l'examen de son comportement envers un officiel de courses survenu après la course.

Rien à signaler.

Réclamations :

Course 8

Le #6, "MAYHEM LIKE ME" (1), pour \$ 25,000, par John Hopkins (Mandy Archer entraîneur).

Course 10

Le #1, "ROCKINMYDREAM" (1), pour \$ 8,500, par Jamie Copley, Gino Bilodeau et Anne-Marie Turenne (Mandy Archer entraîneur).